

OFFRE DE MISSION SERVICE CIVIQUE

Solidarité Séniors – Viens à la rencontre des séniors!

Où? Mairie du Taillan Médoc

Quand? À partir du 4 Avril 2022 (8 mois, 28 h/semaine)

« Tu apprécies le contact avec les personnes âgées et tu as envie de leur donner le sourire ? Tu as envie d'en apprendre davantage sur les métiers en lien avec les séniors ? Tu es motivé.e pour construire à leurs côtés des actions en faveur de leur bien-être ? Cette mission est faite pour toi ! »

En effet, dans le cadre de ta mission de service civique, tu contribueras avec un autre volontaire à favoriser les actions de la commune auprès des personnes âgées et de leurs familles. Tes actions s'inscriront en complémentarité et viendront en appui des agents du CCAS. Tu bénéficieras également d'un tutorat en fonction de tes envies.

Tes actions (elles pourront s'enrichir à ton initiative et en accord avec la mairie) seront de :

- Développer la vie sociale et la création de lien pour la personne âgée isolée à domicile en la faisant rencontrer d'autres seniors de son quartier, participer à des activités d'associations locales
- Encourager les personnes âgées à participer aux projets en cours et aux actions organisées au sein du CCAS
- Rencontrer les familles et créer du lien avec les personnes lors de visites de convivialité
- Proposer de nouvelles activités collectives
- Coanimer des ateliers sensibilisations (sport/santé/bien-être)

Pour mener à bien tes actions, tu bénéficieras d'un accompagnement personnalisé adapté à ta mission et à ton projet d'avenir avec des échanges de pratique avec d'autres volontaires dans le cadre de la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors.

Ton enthousiasme et ta motivation seront clefs! Convaincu.e? Il ne te reste plus qu'à candidater sur le site www.service-civique.gouv.fr ou à lvincendeau@sc-solidariteseniors.fr

Le centre communal d'actions sociales de la Mairie du Taillan Médoc est engagé dans le label **Service Civique Solidarité Seniors** qui l'accompagne dans son projet d'accueil de volontaires en service civique.

Sur décision de l'Etat, la vaccination est obligatoire pour toutes les personnes intervenantes auprès des seniors et des personnes en situation de handicap depuis le 15 septembre 2021. Dans ce cadre, la mission que nous proposons ici ne sera ouverte qu'aux personnes vaccinées au démarrage de la mission. Merci de votre compréhension et de votre engagement !